

12-(25982). ENVIRONNEMENT : Délibération Cadre : condition et bien-être animal, orientations et plan d'action 2021-2026.

Madame Sandra KRIEF expose,

Mesdames, Messieurs,

Le 28 janvier 2015, l'Assemblée nationale vote en lecture définitive le projet de loi relatif à la modernisation du droit après 10 mois de débat parlementaire et sociétal : l'animal est désormais reconnu comme un « être vivant doué de sensibilité » dans le Code civil (nouvel article 515-14) et n'est plus considéré comme un bien meuble (article 528), suite à la mobilisation d'associations comme la Fondation 30 millions d'amis et d'une mobilisation citoyenne ayant rassemblé plus de 800 000 signatures dans une pétition.

Les animaux doivent ainsi être considérés comme des êtres sentients, c'est à dire doué de sensibilité et d'une conscience qui leur est propre. Ce changement de paradigme implique que les politiques publiques intègrent enfin le bien-être animal et leurs conditions de vie dans leurs objectifs.

La présente délibération répond à trois enjeux politiques majeurs :

La lutte contre l'exploitation animale et celle de leur environnement

Il convient de considérer les animaux comme des membres légitimes de notre écosystème. L'objectif de ces politiques est de faire preuve de pédagogie et d'expliquer la réalité de l'exploitation animale et de ses conséquences sur la biodiversité, l'écosystème et le dérèglement climatique.

La lutte contre les maltraitances animales

La violence exercée contre des animaux, au-delà de la douleur provoquée, contribue à légitimer et banaliser l'usage de la violence. L'objectif de ces politiques de condition animale est donc d'éduquer, de prévenir et de réprimer le cas échéant les violences contre les animaux.

La prise en compte des conditions de vie des animaux

Il s'agit de repenser la conception de nos rapports aux animaux, comme des êtres sensibles et sentients.

La démarche de transition de la Ville de Grenoble considère nos espaces de vie communs comme un écosystème dont les animaux font intégralement partie.

Une Ville solidaire, c'est une ville qui protège les humains mais aussi les animaux, nos compagnons de vie ou les animaux libres, une ville qui défend et consolide les liens

affectifs entre l'animal et l'humain, notamment pour les aînés, les plus jeunes ou les plus démunis.

Une Ville résiliente, c'est une ville qui intègre la protection de la biodiversité dans tous ses projets pour assurer le bien-être et le bon développement des espèces animales. C'est aussi une ville qui tend vers une alimentation moins carnée, de meilleure qualité et locale dans ses restaurations collectives. Rappelons qu'en plus d'être trop souvent génératrice de souffrances iniques, l'élevage industriel seul est responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial selon L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Une Ville émancipatrice, c'est une ville qui intègre la connaissance de la sensibilité des animaux dans les projets éducatifs du périscolaire.

La meilleure prise en compte des conditions de vie des animaux est à la croisée de nombreuses politiques publiques : espace public, santé, social, cimetière, restauration collective, éducation, culture... C'est une politique transversale qui infuse largement dans les actions de la Ville de Grenoble. Cette première délibération cadre de la ville de Grenoble sur ce sujet fondamental s'inscrit également dans le processus de structuration de la prise en compte de la condition animale dans les politiques de la municipalité, avec la création d'une délégation à la condition animale en 2020, le recrutement d'une chargée de mission et entre autres l'inscription dans l'organigramme de la Ville, la création d'une page dédiée sur le site de la Ville avant l'été 2021. Elle vise ainsi à donner une cohérence aux différentes actions déjà réalisées par la Ville de Grenoble et à en exposer de nouvelles qui seront effectives tout au long du mandat.

La présente délibération a pour objet de poser le cadre de référence de l'action municipale en faveur de la condition animale pour les 5 années à venir. La ville de Grenoble entend à la fois mener des actions sur le champ de compétence qui est celui de l'action municipale tout en mobilisant ses partenaires et en les appuyant à chaque fois que cela sera possible.

Cette présente délibération a donc vocation à mettre en œuvre un projet ambitieux en matière de condition animale, structuré autour de 5 axes majeurs :

1. Intégrer et protéger les animaux domestiques en ville

La compagnie des animaux est pour les humains une source de bien-être qui fait largement consensus au travers de nombreuses études depuis 1950, comme, par exemple, l'article de Dominique PRALONG « La relation Homme – Animal : un lien jusqu'au bout de la vie » publié en 2004. Il convient que ce lien homme-animal soit respectueux à la fois du bien-être des animaux et des conditions de vie en société.

Nous porterons notre attention sur trois actions principales :

- Aménager en ville de nouvelles zones de liberté pour les chiens, leur permettant d'exprimer leurs comportements naturels : l'objectif est de mettre en place une nouvelle

zone d'ébat par secteur d'ici la fin du mandat en complément des actions menées jusqu'à présent (budget global pour l'entretien, le réensablage et l'entretien des Sacomat d'environ 60 000 € par an actuellement).

- Renforcer le travail de responsabilisation et formation des propriétaires, notamment concernant les déjections canines et les comportements agressifs : les équipes de police municipales et de la propreté urbaine, ainsi que l'éducatrice de la Ville, poursuivront les campagnes de sensibilisation, formation, verbalisation. Un budget de 5 000 € en fonctionnement est dédié à cette sensibilisation. Une campagne de communication est prévue pour sensibiliser les propriétaires de chiens notamment sur le bon sens citoyen du ramassage des excréments de leurs animaux, vis-à-vis des autres utilisateurs de l'espace public, personnes en fauteuils roulants ou malvoyantes notamment.

- La Ville soutient le projet de création d'un cimetière animalier ainsi qu'un crématorium pour animaux. Les études préalables concernant le projet ont démarré et seront poursuivies en lien avec la Métropole.

2. Protection des animaux sauvages et de la faune urbaine

En second lieu, la ville de Grenoble entend mettre en œuvre une protection plus efficace de la biodiversité et des animaux sauvages et faire évoluer le regard que nous portons sur la faune urbaine et les animaux liminaires, c'est-à-dire les animaux qui vivent à proximité de l'Homme dans une certaine interdépendance avec lui.

Concernant les animaux liminaires, afin de contribuer à une meilleure cohabitation entre les humains et ces animaux, une campagne de sensibilisation grand public débute en juin 2021. L'enjeu est de réhabiliter ces animaux, qui méritent autant d'attention et de respect que les animaux domestiques ou sauvages, et d'informer le grand public sur leurs comportements.

Il s'agit en particulier de rappeler à tous que les surmulots et les pigeons sont attirés par l'abondance des déchets alimentaires laissés à leur disposition dans l'espace urbain par l'Homme. C'est la cause qu'il faut avant tout traiter, et non la conséquence.

Dans le prolongement de ces actions de sensibilisation, la Ville va engager des études des populations et mettre en place toutes les mesures de prévention qui permettront de gérer les populations de surmulots par la prévention plutôt que par la dératisation massive, cruelle, onéreuse, dangereuse pour l'environnement et les autres animaux et inefficace à long terme. La Ville assumera un rôle de coordination avec les autres acteurs, et de chef de file pour porter l'évolution des pratiques.

La Ville de Grenoble s'impliquera également dans les réflexions métropolitaines concernant la chasse. Nous porterons auprès du préfet une demande d'interdiction de chasse sur l'ensemble du territoire communal.

Par ailleurs, afin de garantir le bien-être animal des chats errants, et de permettre aux associations d'identifier les chats non stérilisés et de déposer de la nourriture, la construction d'un Chatipi par année de mandat est prévue, conformément à la délibération

du 17 mai 2021. S'agissant des stérilisations, le budget a été augmenté d'environ 50 % pour le porter à 6 160 €. Le partenariat avec 30 Millions d'Amis permet désormais de pratiquer 176 stérilisations par an contre environ 60 les années précédentes soit une augmentation de près de 193 %.

3. Vers une alimentation végétale et éthique

En troisième lieu, la Ville de Grenoble poursuivra la transition vers une alimentation moins carnée et davantage tournée vers le végétal. Les projets qui seront progressivement déployés d'ici à 2023 sont les suivants :

- Consolidation et pérennisation d'un deuxième repas végétarien toutes les semaines dans les cantines scolaires (actuellement, 1 à 2 repas végétariens sont proposés chaque semaine) ;
- Mise en place d'une alternative quotidienne végétarienne dans les cantines, pour permettre à toutes les familles d'accéder au sein des restaurants scolaires à une alimentation qui leur convienne ;
- Mise en place d'une journée végétarienne dans les restaurants municipaux, pour le personnel de la Ville, en plus de l'offre végétarienne quotidienne.

Nous souhaitons également défendre une commande publique éthique pour l'ensemble des marchés publics.

Seront désormais inscrits dans les cahiers des charges de la commande publique municipale un évitement des produits ayant fait l'objet de tests sur les animaux, et des critères de « bien être » dans les activités d'élevage et d'abattage : évitement des produits et sous-produits animaux issus d'élevage intensif, qui aujourd'hui implique des conditions de vie et de détention des animaux incompatibles avec leurs besoins vitaux, ainsi que des pratiques fortement constestables telles que la castration à vif de porcelets, l'écornage des vaches, l'épointage des becs de poules et l'élevage sans lumière naturelle.

4. Information, sensibilisation, éducation, répression

Le quatrième axe de notre action porte sur la diffusion massive de l'éthique animale au sein de la population, à la fois par le biais de campagnes d'information ciblée, mais aussi par une exemplarité dans ses actions et le rejet de l'exploitation animale.

À ce titre, la Ville de Grenoble souhaite tendre vers l'interdiction des cirques avec animaux avec le lancement de groupes de travail avec les partenaires et professions concernées.

L'éducation à l'éthique animale sera développée, notamment grâce à des interventions d'associations spécialisées qui pourront être proposées dans le cadre du périscolaire, auprès d'associations, ou dans les centres de loisirs.

Une page d'information dédiée à la condition animale sera mise en place sur le site internet de la Ville avant la fin du mois de juin 2021.

Ensuite, la Ville de Grenoble est également soucieuse de pouvoir apporter une réponse aux situations de maltraitance animale. Les animaux maltraités doivent pouvoir être mis en sécurité et les auteurs de ces violences condamnés. À cet effet la ville de Grenoble va:

- Consolider les procédures existantes au sein de la police municipale pour la prise en charge de ces situations ;
- Faire connaître au grand public les moyens disponibles pour signaler des maltraitances animales ;
- Engager une réflexion en lien avec la fourrière métropolitaine, afin d'organiser des procédures de mise à l'abri et de répression coordonnées à l'échelle de l'agglomération.

5. Animaux et lien social

Enfin, considérant le rôle primordial du contact avec les animaux pour le bien-être physique et psychique des humains, notamment pour les plus démunis et les aînés. Que de nombreuses personnes en errance ne souhaitent pas rentrer dans des dispositifs d'accueil car ceux-ci refusent les animaux en leur sein. Et la nécessité que les animaux bénéficient de soins adaptés en toutes situations, y compris lorsque leurs propriétaires sont en difficulté pour les assumer, la Ville va :

- Permettre l'accueil des animaux dans les structures d'accueil des personnes seules en errance.
- Aider les personnes en précarité possédant des animaux, via la mise en place de collectes de nourritures pour animaux et la prise en charge des soins vétérinaires,
- Étudier les modalités de prises en charge des animaux des personnes empêchées de s'en occuper (accident, personnes devenues dépendantes, hospitalisées, etc.)
- Poursuivre l'expérimentation autour de la zoothérapie pour les personnes porteuses de troubles cognitifs ou présentant des troubles du lien social. Expérimenter le maintien des animaux de compagnie en EHPAD en associant des associations partenaires.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Résiliences du jeudi 03 juin 2021

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- De faire évoluer son fonctionnement afin d'intégrer de manière transversale les enjeux de condition et de bien-être animal : intégration de la thématique dans l'organigramme municipal, création d'une page dédiée sur le site Internet ... ;

- De contribuer et de s'impliquer dans la mise en œuvre de toutes les actions permettant d'améliorer l'intégration des animaux domestiques en ville, notamment l'aménagement d'une nouvelle zone de liberté pour les chiens par année de mandat,

le travail de responsabilisation et de formation des propriétaires ainsi que la création d'un cimetière et d'un crématorium animalier en lien avec la Métropole ;

- D'affirmer une ambition forte en matière de protection de la biodiversité en améliorant les conditions de cohabitation entre les humains et les animaux liminaires, via le soutien à la campagne de sensibilisation et prévention auprès du grand public, le renfort des actions en soutien aux associations participant à la stérilisation des chats libres ainsi que la construction de chatipis à raison d'un par année de mandat.

- De défendre une demande d'interdiction de chasse sur l'ensemble du territoire communal.

- De soutenir la promotion d'une alimentation de plus en plus végétale et de mettre en place dans son champ d'action des mesures d'accompagnement à la végétalisation des repas afin de participer, accompagner et contribuer efficacement à des actions engagées par les services et plus particulièrement d'ici 2023 :

> de prévoir un deuxième repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires,

> de mettre en place une alternative quotidienne végétarienne dans les cantines ainsi qu'une journée végétarienne dans les restaurants en plus de l'offre végétarienne quotidienne,

> de poursuivre la mise à jour des cahiers des charges de la commande publique en faveur de marchés éthiques, intégrant le bien-être animal, évitant les tests sur les animaux et les achats de produits et sous-produits animaux issus de l'élevage intensif.

- D'agir sur la diffusion massive de l'éthique animale au sein de la population, au travers de l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire, en mobilisant ses partenaires, en les accompagnant, et en menant des actions sur son champ de compétence, et notamment de confirmer le souhait de la Ville de Grenoble de ne plus accueillir dans ses équipements et sur son domaine public de spectacles présentant des animaux et celui de développer une offre d'éducation à l'éthique animale ainsi qu'une section d'information dédiée sur son site internet.

- De prévoir une réactualisation des procédures au sein de la Police Municipale et avec la fourrière municipale pour répondre à la maltraitance animale.

- De poursuivre les dynamiques d'aide et d'accompagnement aux personnes en situation précaire possédant des animaux, et de soutenir l'étude des modalités d'accueil et de prise en charge des animaux dont les propriétaires ne pourraient plus s'occuper.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,